

**Mémoire à l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale,  
Parlement du Canada,  
par David Fraser, Ottawa (Ontario), 29 septembre 2016**

Cette présentation n'apportera peut-être rien de nouveau à la discussion; elle se veut simplement l'expression du point de vue d'un citoyen canadien qui souhaite ajouter sa voix à celle de nombreuses personnes en faveur de la représentation proportionnelle (RP).

**Situation actuelle et besoin d'une RP**

Notre système actuel est dysfonctionnel et mène à des résultats pernicieux, tels que des fausses majorités, la dictature de minorités ainsi que le sentiment d'exclusion et l'impression de futilité que ressentent la plupart des citoyens dont le vote ne compte pas réellement selon les règles du système actuel, à savoir le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Il faut que nous nous éloignons de l'idée d'un gouvernement majoritaire et de gagnants et de perdants; nous devons plutôt adhérer au principe de représentation. Chaque électeur devrait pouvoir voter avec la certitude que son vote comptera, qu'il aura le même poids que les autres, et qu'il permettra à ses opinions et à ses croyances d'être représentées de façon proportionnelle à la Chambre des communes.

Selon le système actuel, nous obtenons des résultats pernicieux : avec 39 % des voix, il est possible d'élire un gouvernement à qui l'on confère la totalité du pouvoir. De plus, lorsque le taux de participation des électeurs est très faible, le pourcentage d'électeurs admissibles nécessaire pour élire un gouvernement majoritaire peut, en vertu d'un SMUT, totaliser aussi peu que 24 % (comme, par exemple, lors de l'élection fédérale de 2011). Nous avons récemment été témoins d'un gouvernement fédéral qui, par le pouvoir d'une fausse majorité, s'est arrogé le droit d'imposer des changements à la fois profonds et destructeurs. Une grande partie de la population canadienne a manifesté son opposition à ces changements, mais, en l'absence de porte-parole qui puisse réellement prendre des décisions à la Chambre des communes, ce segment majoritaire de la population a été incapable d'empêcher le gouvernement de mettre en œuvre son programme radical. Ce gouvernement s'est montré méprisant à l'égard du processus démocratique en imposant régulièrement des clôtures et en cachant des changements majeurs aux projets de loi omnibus qui n'avaient pas fait l'objet d'une attention parlementaire ou médiatique suffisante. En pratique, l'opposition à ce gouvernement s'est le plus souvent manifestée par des poursuites devant les tribunaux, puisque les actions du gouvernement étaient considérées comme possiblement inconstitutionnelles ou en violation d'autres lois.

**Avantages de la RP**

Il est improbable qu'un parti élu au Parlement selon un système de RP puisse atteindre une majorité. Cela serait une bonne chose. En effet, les gouvernements devraient se montrer plus ouverts et plus inclusifs pour faire

avancer leur programme législatif. Les points de vue des autres partis et, par extension, d'autres groupes de la société, devraient être pris en considération, grâce à un gouvernement de coalition ou à un gouvernement minoritaire qui serait dans l'obligation d'obtenir l'appui des autres partis. Les valeurs canadiennes telles que le dialogue, la négociation, la discussion, l'écoute et la recherche de consensus occuperaient à nouveau une place d'importance au Parlement. Notre assemblée législative nationale ne serait plus la toile de fond de disputes concernant des points de discussion partisans et préalablement approuvés.

Heureusement, le taux de participation a augmenté lors des élections fédérales de 2015. La RP peut renforcer cette tendance positive, car les électeurs auront confiance en l'équité des votes. Il existe beaucoup de circonscriptions au Canada (parfois appelées « bastions ») où il est quasiment inutile pour les partisans des partis perdants d'aller voter. Ces partisans savent que leur vote n'influencera d'aucune manière les résultats à l'échelle locale ou nationale, et nombre d'entre eux ne se donnent pas la peine de voter, car ils savent que le candidat X du parti Y l'emportera de toute façon.

La RP rendra désuète la pratique absurde qui consiste à voter stratégiquement pour empêcher la victoire d'un parti. Les citoyens devraient pouvoir voter pour le parti qu'ils appuient, et non pas contre un autre parti. Grâce à la RP, les Canadiens pourront voter POUR quelque chose, et non CONTRE un parti.

Un autre inconvénient du SMUT à un tour est qu'il amplifie les différences régionales. Par exemple, à l'époque où la carte électorale fédérale de l'Alberta n'arborait qu'un bleu conservateur, la province comptait tout de même de nombreux partisans du parti libéral et du NPD. Parallèlement, la carte électorale du Canada atlantique n'affiche actuellement qu'un rouge libéral; or, il existe en pratique beaucoup d'électeurs du parti conservateur et du NPD qui ne sont plus représentés dans cette région. La RP permettra de dresser un meilleur portrait des perspectives régionales.

En outre, le SMUT encourage les politiciens cyniques à adapter les politiques du gouvernement pour satisfaire le petit nombre d'électeurs des circonscriptions « girouettes » pouvant donner à leur parti une fausse majorité. La RP n'avantagera pas les politiciens qui optent pour ce type d'approche. En fait, elle incitera les gouvernements à servir tous les Canadiens, plutôt que de privilégier une approche consistant à « diviser pour régner ».

### **Formes recommandées de RP : représentation proportionnelle mixte (RPM) et vote unique transférable (VUT)**

Plusieurs options de RP s'offrent à nous. Chacune a ses avantages et ses inconvénients. Il n'en reste pas moins que toutes ces options sont préférables au statu quo. L'important, c'est que nous adoptions un système de RP, sous une forme ou une autre. La RPM et le VUT constituent deux façons valides

d'aller de l'avant. Selon moi, il importe que le système adopté garantisse à tout parti qui obtient au moins 5 % du vote populaire d'être représenté proportionnellement à la Chambre des communes.

### **Réforme non recommandée : vote alternatif (VA)**

Une réforme proposée qui apparaît tout à fait inacceptable est celle que l'on connaît sous le nom de vote préférentiel ou de vote alternatif. Il s'agit toujours d'une approche fondée sur la majorité et sur la victoire absolues. Elle créerait des fausses majorités encore plus importantes. À la lumière de la modélisation effectuée, il est clair qu'un parti centriste profiterait le plus d'un vote préférentiel ou vote alternatif, car un parti centriste constituerait le second choix le plus probable des électeurs de gauche comme de droite. La mise en place d'un vote préférentiel ou vote alternatif ne correspondrait pas à une réforme démocratique, mais plutôt à une mesure intéressée du parti centriste qui gouverne actuellement notre pays.

### **Un référendum?**

Les détracteurs de la RP ont fait valoir que cette dernière doit être approuvée par voie d'un référendum. Nous devons nous rappeler qu'aucun référendum n'a été tenu par le passé pour approuver des avancées de notre démocratie, telles que l'abandon de la qualification foncière et l'octroi du droit de vote aux femmes et, plus tard, aux Premières Nations (ce qui, étonnamment, n'est survenu qu'en 1960). Ceux qui exigent actuellement un référendum devraient également, selon cette logique, réclamer un référendum qui validerait toutes ces avancées antérieures. Un tel référendum serait absurde. Si la RP est le mode de scrutin à adopter, nous devrions tout simplement aller de l'avant. L'histoire nous a montré que les gouvernements ont tendance à tenir des référendums lorsqu'ils veulent se délier de leurs promesses (p. ex. la circonscription lors de la Seconde Guerre mondiale) ou lorsqu'ils souhaitent contrecarrer des propositions de changement (comme les référendums de la Colombie-Britannique et de l'Ontario sur la RP). Les référendums sont aussi le théâtre d'abus des puissantes élites, qui cherchent à manipuler le portrait de l'opinion publique lors du seul jour de vote. Cela a notamment été le cas du référendum sur le Brexit, au cours duquel le camp victorieux a effrontément diffusé de fausses informations.

### **Conclusion**

La démocratie est fragile et ne peut être tenue pour acquise. Il suffit d'observer l'élection présidentielle qui a cours au sud de notre frontière pour constater ce qui se produit lorsqu'un segment important de la société se sent exclu et ignoré. Les procédures électorales qui font partie de la démocratie doivent être maintenues et, tout comme la société, évoluer. Le Canada était autrefois une société majoritairement rurale qui ne comptait que deux partis politiques importants. Les communautés étaient généralement définies par les régions géographiques. Aujourd'hui, nous disposons d'un système à partis multiples. Nous communiquons et voyageons plus rapidement. Une population principalement urbaine est mal servie par un modèle datant du XIX<sup>e</sup> siècle caractérisé par des circonscriptions à député unique selon une formule électorale fondée sur la

victoire absolue. Il est temps pour le Canada d'aller de l'avant et d'adopter la RP, qui, pour de bonnes raisons, constitue la norme parmi d'autres démocraties parlementaires dans le monde.